



CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022

MAIRIE DE CHEIX EN RETZ
3 Place Saint Martin 44640 CHEIX EN RETZ
Tel.: 02.40.04.65.01 – Fax : 02.40.04.54.74

CONVOICATIONS ADRESSEES LE 10 MARS 2022

L'an 2022, le 15 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Monsieur Luc NORMAND, Monsieur José ORTEGA, Madame Mauricette HELLO, Monsieur Bruno GUITTENY, Madame Marie-Pierre BOUÉ, Monsieur Philippe BOYER, Monsieur Alain GAUTIER, Madame Caroline POISBEAU, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Madame Sandrine RAMJIT, Monsieur Fabrice NORMAND et Monsieur Stéphane CHAULOUX.

Etaient absent(es) : Madame Valérie BOYER ayant donné procuration à Madame Mauricette HELLO, Madame Frédérique PIGREE ayant donné procuration à Monsieur José ORTEGA et Monsieur Olivier NORMAND ayant donné procuration à Monsieur Stéphane CHAULOUX, excusés.

Madame Caroline POISBEAU a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 15 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – FINANCES PUBLIQUES

- 1-1. Attribution des subventions
- 1-2. Tarifs communaux
- 1-3. Amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (ACI) 2021 : fixation d'une durée d'amortissement et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI
- 1-4. Budget Commerces : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 – Affectation des résultats. Vote du Budget 2022
- 1-5. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 – Affectation des résultats. Vote du Budget 2022
- 1-6. Demande de subvention au Département (Aménagement rue de Malnoë)
- 1-7. Emprunt

2 – DIVERS

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

1 – FINANCES PUBLIQUES

1-1. Attribution des subventions.

Monsieur le Maire expose que les associations de la commune et différentes associations implantées dans le Pays de Retz ou dans l'agglomération nantaise ont adressé à la commune leur demande de subvention pour l'année 2022.

Il rappelle que **toute association subventionnée par la Commune doit fournir un bilan de fin d'année.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE **maintenir le montant de la subvention à 70 €** pour les associations communales, à 65 € pour les autres associations (et certains organismes qui n'ont pas de montant prédéterminé dans leur demande) et de les inscrire au compte 6574 du budget principal 2022 pour un montant total de 2 005 €.

1	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	Accordé
1.1	Association les amis du temps libre	70 €
1.2	Association des parents d'élèves	70 €
1.3	Association des chasseurs	70 €
1.4	Dabin Arts & Energies	70 €
1.5	Bouge ton chien en Retz	70 €
2	AFFAIRES SCOLAIRES	
2.1	Coopérative Ecole	300 €
2.2	Classe de découverte école	1 000 €
3	ACTIONS SOCIALES	
3.1	ANADOM (anciennement DOMUS)	155 €
4	AFFAIRES CULTURELLES	
4.1	ACCAM	65 €
4.2	Historiens du Pays de Retz	65 €
	TOTAL	2 005 €

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

1 – FINANCES PUBLIQUES

1-2. Tarifs communaux.

Monsieur le Maire expose que les prix à la consommation ont augmenté d'environ 3%. Il propose, en accord avec la commission Finances qui s'est réunie le 18 février dernier, une augmentation de 2% sur les tarifs de location du gîte et des salles communales à compter du 1^{er} avril 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, FIXE les tarifs de location du gîte et des salles communales à compter du 1^{er} avril 2022 comme suit :

GITE ET SALLE DES LOISIRS :

Gîte avec son parc	
Parc du gîte : associations Cheixoises	Gratuit
Parc du gîte : associations hors commune	36 €
La nuitée par personne (à partir de 12 ans) (17 h à 10 h)	25 €
La nuitée par enfant de moins de 12 ans	10 €
Forfait gîte complet : la nuitée	163 €
Forfait chauffage du 01/10 au 30/04 : par jour et par location	8 €
Caution état de la salle et matériel	900 €
Caution ménage	60 €
Salle des loisirs	
Réunions associations Cheixoises	Gratuit
La journée habitants de Cheix (du lundi au jeudi)	102 €
Week-end et jours fériés habitants de Cheix	153 €
La journée habitants hors commune (du lundi au jeudi)	132 €
Week-end et jours fériés habitants hors commune	204 €
Obsèques pour les habitants de Cheix	Gratuit
Caution état salle et matériel	900 €
Caution ménage	60 €

SALLE YVON BARBOT :

		Tarifs	Du 01/05 au 30/09	Du 01/10 au 30/04
WEEK-END ET JOURS FERIES	Habitants de Cheix-en-Retz		312 €	364 €
	Habitants hors commune		520 €	572 €
JOURNEE EN SEMAINE (du lundi au jeudi)	Habitants de Cheix-en-Retz		156 €	182 €
	Habitants hors commune		260 €	286 €
EVENEMENTS ASSOCIATIFS	Associations cheixoises Gendarmerie Pompiers (et tout rassemblement ayant un lien avec ceux-ci)		30 € les 3 premières réservations de l'année (au-delà : tarif «habitants de Cheix»)	30 € les 3 premières réservations de l'année (au-delà : tarif «habitants de Cheix»)
CAUTIONS	Ménage Salle et matériel		60 € 900 €	60 € 900 €

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

*Fabrice NORMAND demande s'il y a un tarif pour la location des salles pour les associations non-cheixoises.
Luc NORMAND lui répond que non car la mairie n'a jamais eu de demande.*

AUTRES TARIFS :

FRAIS DE SCOLARISATION :

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Considérant que le coût de la scolarisation d'un élève à la charge de la commune s'élève à 658 €, le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, fixe le montant de la participation par enfant scolarisé à l'école « Jean de la Fontaine » aux communes extérieures (sauf dérogation), pour l'année scolaire 2022-2023 à 658 €.

AUTRES TARIFS (pour une application au 1^{er} avril 2022)

LIBELLES	Tarifs au 01/04/2022
Droit de place – Camion de moins de 12 mètres	14 €
Camion de 12 mètres et plus	40 €
Concession cimetière 15 ans	224 €
Concession cimetière 30 ans	392 €
Concession cimetière 50 ans	612 €
Colombarium :	
La case pour 15 ans	504 €
La case pour 30 ans	892 €
Taxe d'ouverture de la case pour une urne supplémentaire	173 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres et fourniture plaque)	137 €

Tarifs du chenil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'achat, par la commune, d'un chenil pour garder les animaux errants en attendant leur transport à la fourrière,

Considérant que la commune fera appel à l'association « sous mon aile » pour capturer les animaux errants (service facturé à 65 € la capture),

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de maintenir les tarifs pour le chenil municipal conformément aux barèmes ci-après :

Frais de capture et de garde : 100 € la première journée
10 € par journée supplémentaire.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2022.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

1 – FINANCES PUBLIQUES

1-3. Amortissement de l'attribution de compensation d'investissement (ACI) 2021 : fixation d'une durée d'amortissement et neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'ACI

L'instruction budgétaire et comptable M14 a créé, au 1^{er} janvier 2018, une imputation spécifique (compte 2046) pour la comptabilisation des attributions de compensation d'investissement. L'instruction prévoit également que les subventions d'équipement versées imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement, même pour les collectivités inférieures à 3 500 habitants.

La Commune de Cheix-en-Retz est donc concernée par cette disposition, au titre de l'attribution de compensation qu'elle a versée en 2021 à la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz suite au transfert de la compétence « eaux pluviales ».

Ainsi, les attributions de compensation d'investissement versées par les communes peuvent être amorties sur un an.

Afin de maintenir l'intérêt de la comptabilisation d'une attribution de compensation en section d'investissement, l'amortissement obligatoire peut être neutralisé sur le plan budgétaire (cf décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015). Cette neutralisation budgétaire s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 7768.

C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver :

- La fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an
- La mise en œuvre au budget 2022 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :

- D'ACTER l'attribution de compensation d'investissement 2021, d'un montant de 6 818 €, avec le numéro d'inventaire suivant : 22-141 ACI, à verser à Pornic agglo Pays de Retz,
- D'APPROUVER la fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement sur 1 an,
- D'APPROUVER la mise en œuvre à compter du budget 2022 du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

1 – FINANCES PUBLIQUES

**1-4. Budget Commerces : Approbation du Compte Administratif et du
Compte de Gestion 2021 – Affectation des résultats. Vote du Budget 2022.**

Compte Administratif et compte de gestion 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le **compte administratif du budget commerces 2021** au Conseil Municipal.
(Monsieur le Maire quitte comme il se doit la séance).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif, ainsi que le compte de gestion de l'année 2021 comme suit :

Recettes de fonctionnement	:	19 058.84 €
Dépenses de fonctionnement	:	1 939.87 €
Résultat 2021	:	+ 17 118.97 €
Report 2020	:	+ 16 479.47 €
Soit un excédent de	:	+ 33 598.44 €
Recettes d'investissement	:	6 158.75 €
Dépenses d'investissement	:	6 464.21 €
Résultat 2021	:	- 305.46 €
Report 2020	:	- 6 158.75 €
Soit un solde d'exécution négatif de	:	- 6 464.21 €
Restes à réaliser 2021 :		
Recettes d'investissement	:	0 €
Dépenses d'investissement	:	0 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat de la section Investissement s'élève à : - 6 464.21 €

Résultat clôture 2021	:	+ 27 134.23 €
Investissement	:	- 6 464.21 €
Fonctionnement	:	+ 33 598.44 €

Au vu du résultat d'exécution du budget, conforme au compte de gestion émis par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal **affecte les résultats de l'exercice 2021** comme suit :

Excédent de fonctionnement	:	+ 33 598.44 €
Report en fonctionnement	:	+ 27 134.23 €
Affectation à l'investissement	:	+ 6 464.21 €

(Pour information : report en investissement 001.ona : - 6 464.21 €)

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

Budget Commerces - Budget 2022

Monsieur le Maire présente le budget commerces 2022. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VOTE le BUDGET COMMERCES 2022** comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - équilibrée en recettes et en dépenses à : 41 134.00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Prévisionnel 2022
002 – Résultat de fonctionnement	27 134.23 €
75 – Autres produits de gestion courante (loyers)	13 999.77 €
Total	41 134.00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Prévisionnel 2022
011 – Charges générales	513.28 €
65 – Autres charges de gestion courante	10.00 €
66 – Charges financières	825.90 €
023 – Virement à la section d'investissement	39 784.82 €
Total	41 134.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – équilibrée en recettes et en dépenses à : 46 249.03 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Prévisionnel 2022
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	6 464.21 €
021 – Virement de la section fonctionnement	39 784.82 €
Total	46 249.03 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Prévisionnel 2022
001 – Solde d'exécution reporté	6 464.21 €
16 – Rembours. du capital emprunté et cautions	6 784.82 €
21 – Immobilis. corporelles (travaux, agencements)	33 000.00 €
Total	46 249.03 €

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

1 – FINANCES PUBLIQUES

**1-5. Budget Principal : Approbation du Compte Administratif et du
Compte de Gestion 2021 – Affectation des résultats. Vote du Budget 2022.**

Compte Administratif et compte de gestion 2021

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le **compte administratif du budget principal 2021** au Conseil Municipal.
(Monsieur le Maire quitte comme il se doit la séance).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif, ainsi que le compte de gestion de l'année 2021 comme suit :

Recettes de fonctionnement	:	840 451.74 €
Dépenses de fonctionnement	:	724 088.16 €
Résultat 2021	:	+ 116 363.58 €
Report 2020	:	+ 496 044.83 €
Soit un excédent de	:	+ 612 408.41 €

Recettes d'investissement	:	459 832.00 €
Dépenses d'investissement	:	448 174.84 €
Résultat 2021	:	11 657.16 €
Report 2020	:	74 752.52 €
Soit un solde d'exécution de	:	86 409.68 €

Restes à réaliser 2021 :

Recettes d'investissement	:	145 437.75 €
Dépenses d'investissement	:	155 669.43 €

Compte tenu des restes à réaliser, le résultat de la section Investissement s'élève à : + 76 178.00 €

Résultat clôture 2021	:	+ 688 586.41 €
Investissement	:	+ 76 178.00 €
Fonctionnement	:	+ 612 408.41 €

Au vu du résultat d'exécution du budget, conforme au compte de gestion émis par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal **affecte les résultats de l'exercice 2021** comme suit :

Excédent de fonctionnement	:	+ 612 408.41 €
Report en fonctionnement (002)	:	+ 612 408.41 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	:	+ 86 409.68 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	:	- 10 231.68 €
Affectation à l'investissement (R1068)	:	0 €

(Pour information : report en investissement 001.ona : 86 409.68 €)

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

Budget Principal - Budget 2022

Monsieur le Maire présente le budget principal 2022. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **VOTE le BUDGET PRINCIPAL 2022** comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 393 207.41 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Prévisionnel 2022
002 – Résultat de fonctionnement	612 408.41 €
013 – Atténuation charges : remb.frais de personnel	1 000.00 €
042 – Transfert entre sections (neutr.amortiss.)	6 818.00 €
70 – Produits des services	67 891.00 €
73 – Impôts et taxes	488 860.00 €
74 – Dotations et participations	214 230.00 €
75- Autres produits de gestion courante	2 000.00 €
Total	1 393 207.41 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Prévisionnel 2022
011 – Charges générales	534 318.00 €
012 – Charges de personnel	448 300.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	84 429.00 €
66 – Charges financières	3 278.97 €
023 – Virement à la section d'investissement	309 872.44 €
042 – Dotation aux amortissements	13 009.00 €
Total	1 393 207.41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – équilibrée en recettes et en dépenses à : 1 178 987.97 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Prévisionnel 2022
001 Solde d'exécution reporté	86 409.68 €
10 – FCTVA et taxe aménagement	38 234.00 €
1068 - Excédent de fonctionnement	0.00 €
13 – Subventions d'investissement	285 462.85 €
16- Emprunts	446 000.00 €
040 – Amortissement des immobilisations	13 009.00 €
021 – Virement de la section fonctionnement	309 872.44 €
Total	1 178 987.97 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Prévisionnel 2022
040 – Neutralisation amortissements subv.équip.	6 818.00 €
16 – Remboursement du capital emprunté	356 155.35 €
20 – Immobilisations incorporelles	23 816.80 €
204 – Subvention d'équipement versées	51 816.10 €
21 – Immobilisations corporelles	717 031.72 €
23- Immobilisations en cours	23 350.00 €
Total	1 178 987.97 €

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

1 – FINANCES PUBLIQUES

1-6. Demande de subvention au Département (Aménagement/sécurisation rue de Malnoë)

Monsieur le Maire expose que la commune de Cheix-en-Retz souhaite procéder à l'aménagement/sécurisation de la rue de Malnoë.

Les études et la maîtrise d'œuvre sont estimées à 14 253,90€ H.T. et les travaux à 154 000,00€ H.T. soit un total hors taxes de 168 253,90€.

Les études ainsi que les travaux peuvent être financés en partie par une subvention départementale au titre du soutien aux territoires « fonds communes rurales » qui pourrait s'élever au maximum à 80%, soit 134 603,00€.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver le projet,
- De solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement l'aide départementale du soutien aux territoires « fonds communes rurales » à son taux maximum,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

1 – FINANCES PUBLIQUES

1-7. Emprunt

Monsieur le Maire expose que lors de la séance en date du 15 février 2022, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la propriété située 1 bis Place Saint-Martin à Cheix-en-Retz (44640).

Dans le but de financer l'achat de cette maison, une consultation a été lancée auprès de quatre banques pour un emprunt de 295 000 €. La meilleure proposition émane du Crédit Mutuel, Centre Ouest.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :

- De contracter un emprunt d'un montant de 295 000 € au taux fixe de 0,75 %, dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif à échéances constantes, sur une périodicité trimestrielle, pour une durée de 20 ans.

Conditions :

- Intérêts : préfixés, base 365 jours ;
 - Remboursement anticipé : 5% du capital remboursé ;
 - Déblocage des fonds : dans les 5 mois suivant la signature du contrat ;
 - Frais de dossier : 295.00€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

2- DIVERS

José ORTEGA informe que la toiture de la mairie a enfin été refaite suite à la malfaçon de la maçonnerie. Malheureusement, le devis était plus cher que prévu. Il indique également que la sécurisation de l'Eglise se finalise.

Mauricette HELLO a participé à une réunion de restitution publique de l'analyse des niveaux de pesticides dans l'air le mardi 8 mars 2022, avec Marie-Pierre BOUÉ.

Sollicitée par les services de l'Etat, l'association Air Pays de la Loire, agréée par le ministère, en charge de la surveillance et de la qualité de l'air, a réalisé entre septembre 2020 et août 2021 une analyse sur la commune de Sainte-Pazanne.

Son évaluation, portant sur les concentrations atmosphériques en pesticides, a été réalisée selon la méthodologie préconisée au niveau national et mis en œuvre dans le cadre de la surveillance régionale depuis 2018.

Financée par l'ARS, la DRAAF et la DREAL des Pays de la Loire, l'étude s'inscrit dans le contexte d'élaboration du Contrat Local de Santé, porté par Pornic Agglo Pays de Retz.

Les résultats de cette analyse sont accessibles dans un rapport détaillé sur le site internet de Air Pays de la Loire.

Elle a également participé au Conseil d'école. Il en est ressorti plusieurs points :

- À ce jour, il y a 150 élèves dont 24 enfants qui partiront au collège à la rentrée de septembre 2022.
 - Les professeurs demandent s'il serait possible d'agrandir le jardin. L'inconvénient à cette requête est qu'il faut entretenir cet espace et que ce n'est pas aux agents des services techniques de le faire.
- Bruno GUITTENY précise que c'est compliqué car personne ne va venir entretenir pendant les deux mois des vacances scolaires.*
- Les enseignants souhaiteraient également que deux murs extérieurs côté cour soient peints.
 - Enfin, ils aimeraient récupérer les anciennes toilettes pour y ranger les vélos. Or, ce local est déjà plein car ils y stockent leur mobilier inutilisé.

Mauricette HELLO a également participé à une réunion « précarité alimentaire ». Pour information, il y a 3 025 repas fournis par semaine par la banque alimentaire dans les 15 communes de l'agglomération.

Madame HELLO pense qu'il serait préférable de former les bénéficiaires à la cuisine et de diminuer la distribution des plats préparés.

Dans le cadre du projet de construction de l'accueil périscolaire, elle indique que des études de sols vont être réalisées fin mars.

Bruno GUITTENY a participé à deux réunions avec CDC Conseils concernant le projet de sécurisation de la rue de Malnoë.

Il ajoute qu'il faut impérativement déposer le dossier de subvention « fonds communes rurales » avant le 18 mars 2022. Monsieur GUITTENY invite les membres du Conseil Municipal à venir consulter le dossier d'esquisse.

Il informe également que le car de l'école ne pouvait pas passer rue de la Pierre Tremblante lorsque des véhicules étaient stationnés. De ce fait, les agents des services techniques ont posé des buses afin de créer 4 nouveaux stationnements.

Jean-Marie BONHOMME demande s'il y a de nouveaux éléments concernant l'aménagement du bourg.

Bruno GUITTENY répond que la réunion prévue initialement le 07 mars, a été reportée au mardi 22 mars prochain. A l'issue de cette réunion, Monsieur GUITTENY propose de réunir tous les membres du Conseil Municipal afin d'échanger.

Fabrice NORMAND informe que suite à la levée du pass vaccinal, les bénévoles de la bibliothèque reprennent leur permanences tous les dimanches matins de 10h30 à 12h00.

Il demande également si, en septembre, ils pourraient organiser une journée d'animation et de permanence dans le parc du gîte.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

Luc NORMAND répond favorablement. Il lui conseille de contacter rapidement l'accueil de la mairie afin de connaître les disponibilités.

Marie-Pierre BOUÉ a participé à diverses réunions :

➤ **Le 23/02/2022 – PORNIC AGGLO - COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

AGRICULTURE

- Stratégie foncière agricole et naturelle
(outils conséquents pour une protection forte des terres agricoles : cartographie, PLU, SCOT, PEAN)

HABITAT – FONCIER

- Nouvelle organisation des permanences ADIL (Agence Départementale d'information sur le Logement)
- Scénario de mise en place d'une PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation énergétique)
- Etudes capacitaires sur les gisements fonciers

Luc NORMAND précise que la commune de Cheix-en-Retz n'est pas concernée par cette étude car elle a déjà été réalisée lors de l'élaboration du PLU.

➤ **Le 24/02/22 – PORNIC AGGLO - COMMISSION GESTION DES DECHETS :**

Définition des taux de TEOM 2022

Déchèteries :

- Réflexion sur la mise en place d'un contrôle d'accès ;
- Réflexion sur le réseau de déchèteries de l'agglomération, présentation des contrôles de conformité réglementaire des sites existants, présentation des études de faisabilité d'agrandissement ou d'implantation de nouveaux sites, point sur les échanges avec les EPCI voisins.

Animation « Recycler ses déchets au jardin »

Pour accompagner les habitants qui le souhaitent, l'Agglo propose un atelier pour se familiariser avec la pratique du compostage et de gestion sur place des ressources végétales. Cette animation sera réalisée par un éducateur du CPIE, Antoine ORCIL spécialiste de ces questions.

Voici les dates programmées et les communes accueillant les formations : Elles sont ouvertes à **tous les habitants de Pornic Agglo Pays de Retz**

19 mars 2022	Les Moutiers en Retz
02 avril 2022	Port Saint Père
30 avril 2022	La Plaine sur mer
14 mai 2022	La Bernerie en Retz
18 juin 2022	Chaumes en Retz

Voici également le texte de présentation de cet Atelier :

« Vous êtes lassés des allers-retours à la déchetterie pour évacuer vos déchets verts ? Venez acquérir des techniques pour Réduire, Réutiliser, et Recycler vos « Ressources végétales » !

- Réduire dès la conception en faisant des choix d'organisation de l'espace, dans les variétés sélectionnées...
- Réutiliser par la haie de Benje, le paillage en utilisant les ressources du jardin.
- Recycler en compostant.

Cet atelier se veut pratique, pragmatique. Il privilégie une forme de bon sens et de simplicité de mise en œuvre.

Pour s'inscrire vous pouvez :

Aller sur la page <https://bit.ly/compostjardin> et/ou Téléphoner au 02 51 74 28 10.

Concernant la commune de Cheix-en-Retz, l'animation aura lieu en principe le 24 septembre 2022.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

➤ **Le 03/03/22 – PORNIC AGGLO - COMMISSION MOBILITES**

Point d'avancement sur plan de mobilité, schéma des modes actifs, étude d'optimisation des transports scolaires.

- Préparation de la fête du vélo et de la saison estivale
- Navette estivale du 01.07 au 31.08.2022 - 6 circuits – Attribution du marché pour la création des 2 nouveaux circuits.
- Expérimentation Titres Jeunes (Offres TER – ALEOP) / TAD Jeunes

➤ **Le 24/02/2022 – PETR - COPIL PAT**

Objet : réflexion sur programme d'actions du P.A.T.

Le Projet alimentaire territorial du Pays de Retz s'inscrit dans :

- La continuité des orientations en faveur de la préservation des terres agricoles et d'espaces naturels
- Les réflexions sur les enjeux climatiques qui ont donné lieu à l'élaboration des PCAET
- Les dynamiques agricoles, économiques, sociales, culturelles privées ou publiques du territoire
- Le partenariat avec Nantes Métropole dans le cadre du contrat de réciprocité

Le PAT s'appuie sur une production agro-alimentaire diversifiée, des actions de valorisation des productions locales, des actions autour de la culture alimentaire et de l'accès à l'alimentation pour tous.

Priorité 1 - ENJEU SOCIAL : rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à tous et limiter le gaspillage alimentaire, comment ?

- Lutter contre la précarité alimentaire (ex. développer les épiceries solidaires, organiser la mise en lien avec les filières locales et de qualité)
- Rendre les familles actrices de leur alimentation
- Limiter le gaspillage alimentaire sur le Pays de Retz

Priorité 2 - ENJEU ENVIRONNEMENTAL : inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique, comment ?

- Faire évoluer les pratiques agricoles
- Maintenir l'élevage durable et accompagner sa montée en gamme
- Développer le système bocager

Priorité 3 – ENJEU ECONOMIE : faciliter les débouchés aux producteurs et l'accessibilité aux mangeurs, comment ?

- Développer les outils logistiques et de transformation
- Accompagner la mise en œuvre des débouchés locaux
- Valoriser les productions locales auprès des habitants du Pays de Retz
- Impliquer les entreprises de transformation dans la démarche de proximité et de qualité

Priorité 4 – ENJEU NUTRITION – SANTE : Sensibiliser l'ensemble des mangeurs à une alimentation saine et durable

- Créer une culture partagée autour de l'alimentation saine et durable
- Développer des activités adaptées aux publics ciblés
- Aller vers une alimentation saine et durable dans la restauration collective

Priorité 5 – ENJEU URBANISME-AMENAGEMENT : Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques

- Maintenir voire renforcer la préservation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme
- Communiquer auprès des habitants sur la diversité des exploitations et le rôle des agriculteurs dans le paysage
- Travailler avec les partenaires au maintien des exploitations et à l'installation de jeunes exploitants

DIVERS :

MOMENTS CLES 2021 :

- Plan d'actions validé en juin 2021
- Lauréat à l'appel à projet au niveau régional 2021-2024
- Reconnaissance nationale du PAT au niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture

INFOS :

7 communes sur 38 dans le Pays de Retz sont en régie au niveau de la gestion des cantines scolaires.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 15 MARS 2022**

Luc NORMAND informe que le scrutin de l'élection Présidentielle les 10 et 24 avril 2022 est ouvert de 8h00 à 19h00.

Il ajoute que les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022 (Scrutin ouvert de 8h00 à 18h00).

Monsieur le Maire annonce, avec satisfaction, que les Feux de la Saint-Jean se dérouleront le 25 juin 2022. Il ajoute que les bénévoles ont recruté des jeunes pour les aider afin de redynamiser l'association.

Monsieur NORMAND a participé à diverses réunions :

- 5 réunions avec le SAH
- 2 commissions du pôle eaux
- 2 bureaux communautaires
- 1 réunion avec l'union des marais, l'agglomération Pornic Agglo et le SAH
- 1 inspection avec la gendarmerie (accompagné de Bruno GUITTENY).
Monsieur GUITTENY indique que la délinquance a diminué sur les trois dernières années. Il informe qu'il communiquera les chiffres au prochain Conseil Municipal.
- 1 réunion avec Madame GARNIER Laurence et des élus du Pays de Retz. Cette réunion permettait de remonter au sénat les difficultés rencontrées par les collectivités.
- 2 réunions avec CDC Conseils concernant l'aménagement et la sécurisation de la rue de Malnoë
- 1 réunion avec les parlementaires afin d'échanger sur les animaux nuisibles. A l'issue de cette réunion, Monsieur NORMAND précise qu'une visite des marais de Bourgneuf-en-Retz a été organisée.

Sandrine RAMJIT interroge Monsieur le Maire afin de savoir si des habitants se sont manifestés pour être famille d'accueil pour les réfugiés d'Ukraine.

Luc NORMAND lui répond qu'aucune demande n'a été enregistrée en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 50.

Le Maire,
Luc NORMAND

